



Commune de  
Chaumont-sur-Tharonne

**EXTRAIT DU REGISTRE D  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE CHAUMONT-SUR-THARONNE**

**SEANCE ORDINAIRE DU 4 DECEMBRE 2025**

**DÉLIBÉRATION N° 2025-070**

**Nombre de membres :**

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

**Le quatre décembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures quinze minutes,**

les membres du Conseil Municipal de Chaumont-sur-Tharonne, dûment convoqué individuellement et par écrit, le vendredi 28 novembre 2025, se sont réunis en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Laurent AUGER, maire de la commune.

**Etaient présents :** M. AUGER Laurent, M. VALTER Francis, M. PAUL Patrice, Mme AUGER Laëtitia, M. VERVIALLE Yves, Mme ROUILLOON Brigitte (arrivée à 19h27), Mme DUPAS Martine, M. MERVEN Patrick, M. ROUILLOON Thierry, M. CUVILLIER Alexis, Mme CUVILLIER Emilie (arrivée à 19h36), Mme FOURAGE Sandra, M. CHEVREUIL Arnaud,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient excusés et ont donné pouvoir :**

Mme PICOT Rose-Marie a donné pouvoir à Mme Sandra FOURAGE,

**Étaient excusés :**

Mme SIMONNET Claire,

**Secrétaire de séance :** M. VERVIALLE Yves

OBJET	TARIFS DE LOCATION D'UN LOCAL « LE CAQUETOIRE » POUR L'ANNEE 2026
-------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs de location de la galerie du Caquetoire et du ménage en cas de non remise en état du local, comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

- Journée : 40 €
- Weekend : 80 €
- Semaine : 150 €
- Mois : 300 €

**Ménage**

Si la salle n'est pas remise en état, il sera demandé une participation de 100 €.

**Caution**

Un dépôt de caution de 500 € sera demandé à chaque location. La caution sera remboursable après la location si aucun dégât n'est constaté.

Fait et délibéré le 4 décembre 2025

Le Maire,  
M. Laurent AUGER

